



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
du 11.09.2014 à 18 HEURES 30 en Mairie**

**Désignation du secrétaire de séance : Mme Mariane
DOMEIZEL**

**Approbation du procès-verbal de la séance du
10.07.2014**

**1. Budget principal : décision modificative n° 1 au
budget primitif**

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de procéder aux virements de crédits ci-après pour le budget primitif 2014 - budget principal :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES Article	RECETTES Article
<u>Section d'investissement</u>		
Opérations financières C/1641 - fonction 01	2 070.00 €	
Opération N° 89 - aménagement quartier le Parc C/2315 - fonction 822	50 000.00 €	
Opération n° 131 - acquisition Bâtiment Place Jean Jaurès C/21318 fonction 71	112 000.00 €	
Total	164 070 .00 €	
<u>Section d'investissement</u>		
Opération N° 99998 - Eglise C/2313 - fonction 324	-120 000.00 €	
Opération n° 118 - Réseau pluvial quartier des Ecoles C/2315 - Fonction 822	- 44 070.00 €	
Total	-164 070 .00 €	

2. Subventions aux associations et participations aux organismes de regroupement

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder une subvention de fonctionnement pour l'année 2014 :

- A la FCPE pour un montant de 60 €
- A l'Association du Château pour un montant de 5 000 € (subvention exceptionnelle)

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité de verser une cotisation pour l'année 2014 :

- A l'association des Petites Villes de France pour un montant de 400.33 €

3. Acquisition bâtiment Place Jean Jaurès

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, après débat, a décidé d'acquérir le bâtiment cadastré section H n° 299 et n° 300, sis 55 place Jean Jaurès (déclaration d'intention d'aliéner n° 2014-36) pour un montant de 102 000 € plus frais de Notaire. Ce bâtiment est particulièrement intéressant et important car il permettrait la rénovation d'un bâtiment du cœur de village, la création de logement social dans le prolongement de la politique communale engagée et la réalisation en rez-de-chaussée d'un équipement public indispensable à l'animation de cette de cette place dans le cadre de sa rénovation décidée par la commune (éventuellement l'installation de l'office de Tourisme jusqu'alors situé dans le Château)

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Régional P.A.C.A. pour mener à bien cette opération.

4. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité de déclarer certaines créances irrécouvrables, notamment pour des repas à la cantine et l'occupation du domaine public, pour un montant total de 360.92 €.

5. Autorisation de poursuites donnée à Monsieur le Trésorier municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1617-54 et le décret n° 2009-125 du 03.02.2009 prévoient qu'une autorisation préalable de poursuites doit être donnée au Trésorier principal municipal, pour la durée du mandat. Cette autorisation permanente et générale de poursuites ainsi que la fixation du seuil de dispense de poursuites, n'ont pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribuent à les rendre plus rapides et efficaces. Le conseil municipal a accordé à l'unanimité cette

autorisation de poursuites au Trésorier, pour la durée du mandat, pour les créances supérieures à 30 €.

6. Indemnité de conseil et de gestion au Trésorier municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a accordé, à l'unanimité, pour la durée du mandat, l'indemnité de conseil et de gestion au taux maximal au Trésorier principal municipal.

L'assemblée délibérante a cependant toute latitude pour moduler, en fonction des prestations demandées au comptable, le montant des indemnités, dans la limite d'un montant plafonné au traitement brut annuel indiciaire minimum de la fonction publique.

7. Remise gracieuse pénalités d'urbanisme

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application de l'article L 251A du livre des procédures fiscales, le conseil municipal a accordé, à l'unanimité, la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes versements et participations d'urbanisme dans le cadre du PC 133 11 S 0001 (Monsieur RASTELLO) et du PC 133 12 S 0004 (Monsieur ADEBIYI), le courrier destiné aux pétitionnaires ayant été expédié à l'adresse du permis et non du domicile.

8. Prime annuelle des agents communaux

Rapporteur : Madame DUMONTIER

Le conseil municipal a délibéré, à l'unanimité, sur le montant et les conditions d'attribution de la prime annuelle accordée aux agents communaux. La prime annuelle, d'un montant de 500 €, sera versée à l'ensemble des agents de la collectivité, au prorata du temps de présence effectif sur la période de référence (année civile), aux agents stagiaires, titulaires et contractuels (CDD supérieur à 3 mois)

9. Verbalisation des dépôts sauvages d'ordures ménagères

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin de lutter contre les incivilités, et plus particulièrement les dépôts sauvages d'ordures ménagères, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'instaurer un forfait d'intervention des services municipaux pour l'enlèvement des déchets déposés sur la voie publique. Ce forfait est fixé à un montant de :

- 50 € pour un volume équivalent ou inférieur à un sac poubelle de 100 litres
- 100 € pour un volume équivalent ou inférieur à 2 sacs poubelles de 100 litres
- 200 € pour un volume équivalent ou supérieur à 2 sacs poubelles de 100 litres.

Ces montants s'ajoutent aux peines pénales qui peuvent être prononcées lors de ce type d'infraction.

**10. Garantie d'emprunt à MISTRAL HABITAT pour la
réalisation de 8 logements collectifs « le Relais Sainte
Anne »**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'opération de réalisation de 8 logements collectifs « le Relais Sainte Anne », rue Antoine de Très par l'OPHDV MISTRAL Habitat, le conseil municipal a accordé, à l'unanimité, la garantie des emprunts à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 520 870 € (emprunt P.L.U.S) et 327 039 € (emprunt P.L.U.). Cette garantie est accordée à hauteur de 50 % du montant emprunté, le Conseil Général de Vaucluse garantissant les 50 % restants.

**11. Demandes de subventions auprès des partenaires
institutionnels pour les projets d'investissement**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter l'aide des partenaires institutionnels privés et publics pour la réalisation des opérations d'investissement prévues au budget communal.

**12. Dénomination d'une salle communale : Frédéric
MISTRAL**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre des manifestations relatives au centenaire de la mort de Frédéric Mistral (1830 - 1914), l'association Li Reguignaire dou Luberon a proposé aux communes de notre canton de dénommer un espace ou un équipement public Frédéric Mistral en mémoire de ce poète créateur du mouvement « Félibrige ».

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de dénommer la salle dite salle du Parc, salle Frédéric MISTRAL.

13. Rapport d'activité SIEUCETOM

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2013 mis à la disposition des membres du conseil municipal auprès du secrétariat.

Monsieur Paul FABRE a répondu aux questions des conseillers municipaux souhaitant des précisions sur certains points du rapport.

14. Questions diverses

Diverses informations ont été communiquées au conseil municipal.

La séance a été levée à 20 h 15.